

Son Eminence G. A. Taschereau, Cardinal

Québec
P. L.

LE PROTECTEUR



ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES MALADES.

PREMIÈRE ANNEE—No. 2

MONTREAL, 15 JUILLET, 1895.

ABONNEMENT: 25 CTS. PAR AN.

AVIS

Par un arrangement spécial avec l'éditeur, notre revue mensuelle, "LE PROTECTEUR," sera envoyée gratuitement aux personnes suivantes:

- 1o. A tous les Archevêques et Evêques catholiques du Canada;
- 2o. A tous les Présidents et Vice-Présidents d'honneur;
- 3o. A tous les membres de notre Société;
- 4o. A tous les Curés des paroisses où nous avons établi des Bureaux de Perception ou succursales;
- 5o. A toutes les Sociétés Catholiques de la Province de Québec qui en feront la demande ou qui voudront bien échanger avec nous;
- 6o. A tous les journaux hebdomadaires ou mensuels qui voudront bien échanger avec nous;
- 7o. A tous les annonceurs;
- 8o. Enfin, à tous ceux à qui le Bureau de Direction jugera à propos de l'adresser.

NOTES EDITORIALES.

N'attendez pas la fin du concours pour commencer à travailler; faites-le immédiatement.

Dans le prochain numéro, un littérateur distingué commencera une série de chroniques ou causeries qui, nous en sommes sûrs, intéresseront beaucoup nos lecteurs.

Quand on dit "Je ne puis pas", c'est le courage qui manque plutôt que les forces.

Les Directeurs de l'Association n'ont pas droit de prendre part au concours pour les prix personnels, cependant, chacun d'eux doit faire admettre au moins dix nouveaux membres pendant le concours.

Mr A. Beaudry de Joliette a présenté neuf nouveaux candidats, le 27 Juin. Qui en fera plus que lui? Nos félicitations à M. Beaudry.

Nous avons reçu ces jours derniers une lettre d'un de nos percepteurs, nous informant qu'il avait un certain nombre de membres à faire entrer *cet automne*. Il voulait rire sans doute.

Les percepteurs sont priés de prendre note que le Bureau de Direction leur accorde 4% de commission sur la perception des contributions mensuelles, mais qu'ils doivent faire les envois d'argent etc. à leur frais. Ainsi, il est inutile de revenir sur ce sujet.

Quel est celui qui est si peu soucieux de l'intérêt de la Société pour ne pas faire admettre au moins un nouveau membre pendant le concours?.....

Que fait St Paul l'Ermite?.....

Berthier, Sorel, Chambly, l'Assomption et Valleyfield resteront-ils en arrière? Il ne faudrait pas connaître les membres de ces différents Bureaux de Perception pour ne pas être certain du contraire.

Nous avons l'intention d'envoyer régulièrement notre journal à toutes les sociétés de bienfaisance catholiques de la Province de Québec, espérant que les sociétés sœurs voudront bien l'accepter et que celles qui ont un journal se feront un devoir d'échanger avec nous.

Nous avons eu, ces jours derniers, le plaisir d'assister au deuxième congrès des sociétés canadiennes de secours mutuel de la Province de Québec. Suivant notre humble opinion, ce congrès annuel, établi sur des bases aussi solides qu'il l'est à présent, rendra de grands services à la grande cause du mutualisme en cette province.

Voulez-vous connaître la valeur d'une annonce dans notre Journal?

Si oui, nous allons vous raconter un fait qui s'est passé à notre connaissance. Le lendemain de l'apparition du 1er No. du Protecteur, un Monsieur alla chez un de nos Directeurs disant qu'il avait vu son annonce dans Le "Protecteur" et qu'il venait lui proposer un marché de plusieurs milliers de piastres. N'est-ce pas une preuve du bien que font les annonces?

L'abondance des matières nous empêche de publier, dans ce numéro, plusieurs articles de grande importance et d'intérêt général. Nous espérons que, dans un avenir très prochain, nous aurons assez d'annonces pour pouvoir doubler le format de notre journal, donner à nos lecteurs une plus grande variété de matières et joindre, par conséquent, l'utilité à l'agréable par la publication de nouvelles, historiettes, contes, récits, etc.